

Bron, le 21 septembre 2020

COMMISSION REGIONALE DES LITIGES

Séance du 21 septembre 2020 tenues sur pièces

Election du 4 octobre 2020
des délégués à l'Assemblée Générale de la F.F.T.
au titre du Comité Départemental de Drôme-Ardèche

Membres de la Commission ayant formulé un avis :

Jean-Claude TAVERNIER (Président), Jacky GAYON (vice-président), Gérard LICHTENSTEIN, Jean Daniel PIFFAUT, Bernard GUY, Yves REINHARD, Armand SEGAUD, Daniel COUZINEAU

Dans le cadre de l'examen de la candidature et de la liste à l'élection du 4 octobre 2020 des délégués à l'Assemblée Générale de la Fédération Française Tennis au titre du Comité Départemental de Drôme-Ardèche de Tennis, les membres de la Commission ont pu prendre connaissance :

- de la circulaire d'information du 21 août 2020 du Comité Drôme-Ardèche de Tennis relative à l'appel à candidature,
- De la liste établie à titre provisoire par Madame Joëlle CORNUT-CHAUVINC et des pièces adressées le 07 septembre 2020 par Madame Joëlle CORNUT-CHAUVINC au Président de la Commission,
- De la liste établie à titre définitif par Monsieur Raphaël VINSON et des pièces adressées le 04 septembre 2020 par Monsieur Raphaël VINSON au Président de la Commission,

EN CONSEQUENCE,

Vu les articles 91-A-2 des règlements administratifs de la F.F.T.,

Vu l'article 55B, 56 et 57 des règlements administratifs de la F.F.T.,

Vu l'article 53-3 des règlements administratifs de la F.F.T. et l'article 25 des statuts de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis,

Vu les avis formulés par les membres de la Commission,

Vu l'article 126 des règlements administratifs de la F.F.T.,

PAR CES MOTIFS, APRES AVOIR DELIBERE SUR PIECES,

LA COMMISSION agissant en qualité de Commission de Surveillance des Opérations Electorales

Statuant en premier ressort,

PRONONCE la validation des listes :

- Conduite par Madame Joëlle CORNUT-CHAUVINC, établie à titre définitif, et des candidatures définitives :
 - *Candidate titulaire : Joëlle CORNUT-CHAUVINC (n°licence : 7906005 H)*
 - *Candidat suppléant : Patrick CHAZE (n°licence : 5585434 Y)*
- Conduite par Monsieur Raphaël VINSON, établie à titre définitif, et des candidatures définitives :
 - *Candidat titulaire : Raphaël VINSON (n° licence 4810282 S)*
 - *Candidate suppléant : Adeline CACHET (n° licence 8644101L)*

ORDONNE la publication horodatée sur le site internet de la Ligue Auvergne-Rhône-Alpes de Tennis de la présente décision,

DIT que, conformément à l'article 126 des règlements administratifs de la F.F.T., la présente décision pourra faire l'objet d'un appel devant la Commission Fédérale des Litiges dans un délai de 48 heures à compter de sa publication sur le site internet de la Ligue.

Jean-Claude TAVERNIER,
Président



Jacky GAYON,
Vice-président

